

Alors que s'annonce le débat budgétaire, que des voix s'élèvent pour présenter comme inéluctables les reculs pour le service public, la Fonction Publique, nous avons cherché à pointer ici quelques grandes questions qui traversent les enjeux d'aujourd'hui. L'objectif de ce « dossier » - qui ne prétend pas, loin de là, à l'exhaustivité- est de mettre entre les mains des militants quelques repères et éléments d'analyse pour nourrir le –les – débat(s) au service des luttes revendicatives.

LE SERVICE PUBLIC DANS LA TENAILLE LIBERALE

Des clés pour une alternative

Le choix de politiques publiques



D'HIER...

Les sociétés développées ont été amenées à définir des politiques publiques dans le cadre d'orientations qui ne sont pas simplement l'expression de la domination des couches sociales dominantes mais qui ont porté la marque des rapports de force à un moment donné, et résultent de rapports sociaux complexes.

Besoins de développement des infrastructures de transports et des réseaux de communications, d'élévation des qualifications ou encore de santé publique par exemple, nécessaires à la valorisation du capital mais aussi au développement économique et social, ont historiquement rencontré les exigences sociales pour l'émergence de services organisés autour de structures publiques, l'Etat jouant un rôle essentiel pour la définition des cadres juridiques et les financements.

Les choix majeurs effectués au lendemain de la deuxième guerre mondiale avec la création d'un secteur nationalisé important couvrant de nombreuses activités jugées essentielles pour le pays ainsi que la définition de droits importants pour les salariés – avec notamment les statuts des personnels publics – en constituent une illustration.

En France, deux éléments forts caractérisent cette construction :

un pays organisé autour d'un Etat central fort avec l'existence d'un

maillage important de collectivités décentralisées (les communes).

L'héritage de la révolution française avec l'énoncé de droits fondamentaux reconnus aux citoyens (déclaration des droits de l'homme et du citoyen), les principes d'égalité devant la loi, de l'impôt en fonction des capacités contributives, de la responsabilité de fonctionnaire.

...À AUJOURD'HUI...

La production de biens et de services fait appel à une intervention sociale de plus en plus complexe, les besoins de qualifications sont de plus en plus importants, les progrès scientifiques et technologiques génèrent des possibilités nouvelles en termes de réponses aux besoins et en terme de développement dans une société qui se heurte à des défis nouveaux (allongement de la durée de vie, mondialisation des échanges...).

L'essentiel des réponses, y compris à partir d'exigences contradictoires, s'est construit dans le secteur public ou autour de lui (formation, santé, recherche...).

L'offensive libérale, engagée depuis la fin des années 60, s'attaque à ces

évolutions. Les exigences de valorisations de capitaux accumulés considérables poussent à la fois à rechercher toutes les nouvelles sources de profit (d'où la volonté de privatiser tout ce qui peut être rentable) et dans le même temps à peser sur tout ce qui vient en amputer le volume (dont les cotisations sociales dites « patronales », ou encore les prélèvements fiscaux qui par ailleurs participent aux finances publiques servant au financement de services publics).

Cette politique est nationale : On a vu ainsi, du rapport Longuet des années 70 aux privatisations des années 80, s'accélérer sa concrétisation.

Elle est aussi européenne, avec la volonté de distinguer des services à minima – le service universel – d'autres prestations qui devraient, elles, relever du principe de « la concurrence loyale et non faussée » et du grand marché libéral.

C'est aussi dans ce cadre que s'inscrivent les tentatives d'imposer la libéralisation du commerce de services avec, en Europe la directive bolkenstein et, au plan mondial, le projet AGCS de l'OMC.

...L'EXIGENCE DE SERVICES PUBLICS.

Faire le choix du service public, c'est refuser la marchandisation, la loi du profit, pour la production de biens et services qui répondent à des besoins sociaux essentiels pour les populations, le pays. Une marchandisation qui, renvoyant aux possibilités de chacun notamment en termes financiers, serait faite d'exclusions, d'inégalités grandissantes d'une part et qui, orientée par la loi du profit d'autre part, ne répondrait pas à une série de besoins sociaux.

De plus en plus de forces se mobilisent, en France, en Europe, dans le monde, pour que ces services qui correspondent à des besoins essentiels soient traités hors du marché et de la concurrence mais dans le cadre de réponses publiques solidaires.

Des premiers reculs ont été imposés contre l'AGCS ou la directive bolkenstein, mais les enjeux demeurent.

Peser pour des choix qui mettent au centre de leur démarche la réponse aux besoins sociaux et non la loi du profit, tel un des leviers sur lequel il nous faut agir.

Les moyens en terme de finances publiques



UNE LOGIQUE DE RECULS...

Le service public est financé, dans son intégralité ou de manière complémentaire (pour les services tarifés, les EPIC...), de manière solidaire au travers de la fiscalité, ou, dans certains domaines, de prélèvements sociaux.

La question des moyens publics, qui passent par les finances publiques, est donc étroitement liée aux politiques menées en matière de prélèvements sociaux et de politique fiscale d'une part, comme du volume des richesses créées sur lesquelles s'appuient ces prélèvements d'autre part. Le moins que l'on puisse dire c'est que l'orientation budgétaire qui a été suivie dans la dernière période, comme la politique menée en terme de prélèvements sociaux, ont été

marqués du sceau du libéralisme : Qu'il s'agisse de la baisse de l'impôt sur le revenu, de la défiscalisation progressive des entreprises, de la disparition programmée de la fiscalité patrimoniale, des niches fiscales qui perdurent pour une minorité (alors que TVA, TIPP... compriment le pouvoir d'achat des salariés, retraités et chômeurs), en matière fiscale, ou des allègements de charges sociales (de l'ordre de 20 milliards par an)-dont tout récemment celles sur les salaires avoisinant le SMIC- tout converge pour créer une chute vertigineuse du volume des finances publiques...et parallèlement celui des dépenses publiques, véritable leitmotiv de la politique gouvernementale, qui, ainsi articulé, démontre l'objectif libéral des orientations qui sont actuellement suivies.

Avec quelques arguments totalement

fallacieux du type de celui qui vise à faire croire que la fonction publique de l'Etat coûterait de plus en plus cher : En fait c'est la politique délibérée d'appauvrissement des finances publiques qui est utilisée en trompe l'œil pour tenter de faire passer un tel message, totalement faux, puisque, comparé aux richesses créées, les dépenses induites de la fonction publique de l'Etat sont passées de 8,1% du PIB en 1999 à 7,6% en 2005. Une différence équivalant quand même à quelque 8 milliards d'euros !

Et nous ne nous éloignons pas là de ce qui nous préoccupe, à savoir le service public et plus particulièrement la fonction publique : Nous sommes au cœur du sujet.

Car c'est ainsi que, pris en tenaille entre la baisse des recettes d'une part et la réduction des déficits publics (que le pacte de la zone euro limite à 3% du PIB) et de la dette publique d'autre part (dont ce même pacte fixe le maximum à 60% du PIB), c'est au service public que l'on serre la vis et à travers lui aux populations et plus particulièrement aux familles les plus modestes, qui n'ont pas un service public à même de répondre à leurs attentes, et que l'on met de plus en plus financièrement à contribution.

Cette logique suivie depuis plusieurs années, prend désormais, dans le projet de budget 2007- première étape d'un plan triennal (2007-2008-2009) appelé à poursuivre sur cette même lancée- un tour nouveau avec la décision gouvernementale de stabiliser globalement les dépenses au regard de l'année précédente en les amputant donc de l'inflation, ce qui

s'accompagne de 15000 suppressions d'emplois dans la Fonction publique de l'état, de transferts de missions vers les collectivités locales (et l'explosion de la fiscalité locale qui en résulte...), de quasi blocage des salaires, d'absence de reconnaissance des qualifications, d'externalisations et privatisations de missions...a l'inverse de ce qu'exige non seulement la justice sociale mais aussi l'efficacité.

...QUI N'EST PAS UNE FATALITÉ.

Outre le fait qu'une série de raisonnements présentés comme de bon sens pourraient être discutés (par exemple est-ce la dette ou l'utilisation de la dette qui est contestable ? pourquoi comme t on les effets de la réduction des dépenses publiques- déclarées a priori comme improductives- sur la croissance, alors qu'au cours des trois dernières années celles-ci ont contribué pour un tiers à cette croissance ?...), la réduction des dépenses publiques et des moyens du service public n'est pas une fatalité.

Là aussi, comme nous le soulevons sur les retraites – et c'est en fait le même sujet-, c'est bien la question de la répartition des richesses créées qui est posée.

-Lorsque nous dénonçons la réforme fiscale, c'est que nous en dénonçons son contenu et ses conséquences. D'autres choix peuvent faire de la fiscalité un outil au service de la justice et du progrès sociaux : L'impôt sur le revenu doit retrouver une réelle progressivité, l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune doit inclure tous les revenus patrimoniaux et

financiers et son taux doit être augmenté, l'impôt sur les sociétés et la taxe professionnelle doivent devenir des outils permettant une contribution des entreprises à la satisfaction des besoins des citoyens et à l'efficacité économique et sociale. Parallèlement une baisse de la TVA- payée y compris par les plus pauvres- impacterait favorablement le pouvoir d'achat, la consommation et in fine la croissance et les recettes fiscales.

-De la même manière la réduction des « charges sociales » des entreprises ne relève pas d'un dogme inéluctable : Leur efficacité est loin d'être démontrée et les profits records qui sont engrangés, comme l'explosion des dividendes versés aux actionnaires peuvent légitimement interroger sur les règles qui président à la répartition des richesses créées. La CGT développe des revendications en la matière qui sont abordées dans ce même numéro de « Fonction Publique » au sujet de la situation de la sécurité sociale.

-Enfin le tout doit s'inscrire dans une dynamique de croissance réelle, c'est-à-dire « dans une politique économique cohérente dans toutes ses dimensions pour forger un nouveau mode de développement fondé sur la promotion des emplois qualifiés, stables et bien rémunérés », « dans la réponse aux besoins sociaux » comme le souligne la CGT, et non dans la réponse aux exigences des marchés financiers.

Il n'y a donc aucune fatalité à ce que reculent constamment les moyens du service public et donc le service public .C'est une question de choix qui recouvrent des choix de société.

Le levier de la démocratisation



Sortir la fonction Publique du carcan libéral, lui donner toute son efficacité, passe de manière incontournable par une large démocratisation tant en interne que dans ses rapports avec l'extérieur.

DONNER LA PAROLE AUX USAGERS...

Parce que la Fonction Publique

détermine des choix de société, de vie sociale, parce qu'elle est au service de la Nation, des usagers, la question de la capacité de ces derniers à intervenir à partir des besoins qui s'expriment doit être appréhendée dans le cadre d'un autre rapport à la société, d'une autre conception des modes de fonctionnement de la Fonction Publique à tous les niveaux. Or il est significatif que chaque fois qu'un Ministre traite du

dialogue social, (avec tout le suivi que l'on sait à de telles déclarations de circonstances) il omet délibérément cette dimension qui est pourtant essentielle : Pour la CGT, les usagers, les élus et représentations, doivent pouvoir intervenir pour ce qui est de l'implantation de services publics en fonction des besoins qui s'expriment, de la nature et du niveau des réponses apportées comme de l'appréciation de son efficacité.

Il faut à cette fin construire des lieux d'interventions qui participent à remettre à l'endroit l'élaboration et l'appréciation des politiques publiques, aujourd'hui enfermées dans des cercles technocratiques.

...ET LIBÉRER CELLE DES PERSONNELS.

C'est à partir de l'agent, des capacités qui lui sont ou non données d'intervenir sur tout ce qui le concerne que nous entendons aborder la démocratisation interne de la Fonction Publique. Cela pose au regard du vécu d'aujourd'hui, de nombreuses questions : Sur les droits nouveaux pour les personnels ; sur la négociation ; sur la conception, les compétences, le fonctionnement, le sort réservé aux travaux des orga-

nismes consultatifs ; sur les syndicats...

L'UGFF a déjà eu l'occasion –notamment lors de l'élaboration du « rapport Fournier » (tiens, encore un rapport qui n'a connu aucune, vraiment aucune suite) – de développer une série de propositions et revendications permettant de répondre.

Sans développer ici, car ce n'est pas l'objet, on soulignera tout de même :

-La question des droits pour les personnels au niveau du service

-L'extension des compétences des organismes consultatifs (et notamment des comités techniques paritaires pour ce qui touche aux missions) et la mise en place d'une procédure de suspension d'exécution avec obligation de renvoi vers un nouvel examen, lorsque les représentants d'une majorité des personnels émettent un avis défavorable sur le projet soumis. Ceci afin de mettre un terme au rôle de chambre d'enregistrement auquel on cantonne trop souvent ces organismes.

- Nos revendications concernant aussi la négociation dont nous revendiquons que le champ soit élargi en droit, qu'elles puissent intervenir à la

demande des organisations syndicales sur des sujets choisis par elles, se dérouler avec des droits et moyens permettant de mettre les parties à égalité et d'associer les personnels par l'information et la consultation...et dont le résultat ne soit valide que lorsque les organisations syndicales signataires représentent une majorité des personnels ...ce qui est à cent mille lieues de la conception du Ministre Jacob avec son accord signé par des organisations représentant 1/3 des personnels : comme quoi la démocratie, au-delà des discours, n'est pas forcément une valeur partagée...y compris dans la Fonction Publique..

Et tout ce domaine des droits nouveaux d'intervention pour l'ensemble des personnels, leurs représentants dans les organismes consultatifs, les syndicats, concerne au bout du compte tout autant les personnels de la fonction publique que les usagers car il touche aussi à la nature, au contenu et à l'efficacité du service public.

Il est indispensable de faire souffler un vent de démocratie sur la Fonction Publique pour la mettre en phase avec les exigences d'aujourd'hui.

LE SITE INTERNET DE L'UGFF ?

www.ugff.cgt.fr